

## Azuré du serpolet

*MACULINEA ARION*

(Linnaeus, 1758)

Famille *Lycaenidae*

Sous-famille *Maculinae*

### Niveau régional de menace (IUCN) (\*)



**Vulnérable**

Niveau de menace (liste rouge UICN)	Monde	NT
	Europe	EN
	France	LC
	Franche-Comté	VU
Protection nationale	✓	
Directive Habitats	Annexe 4	
Déterminant ZNIEFF	✓	
Plan régional d'action en Franche-Comté	✓	
Difficulté de détermination	Moyenne	



Vue supérieure de l'azuré du serpolet, sur le site de Quincey (70) (D. JUGAN, 2011)

### Description et risque de confusion

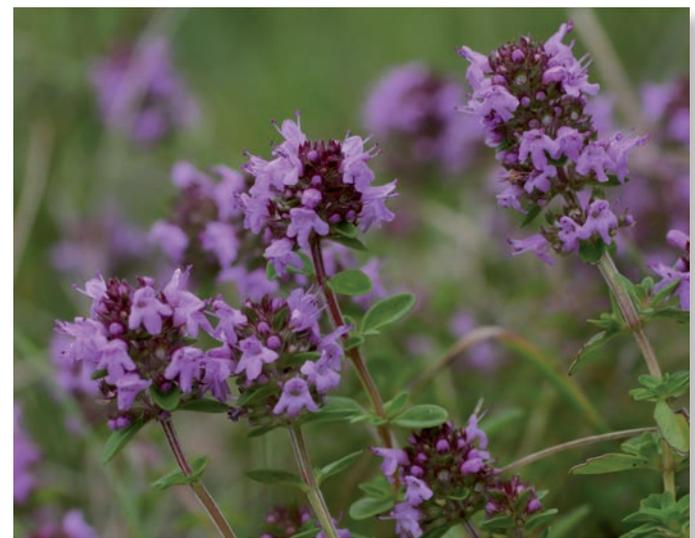
L'azuré du serpolet est un grand azuré de 16 à 22 millimètres de long. Le dessus des ailes est bleu avec une bordure gris sombre plus ou moins large. De plus, les ailes antérieures possèdent des taches noires. Les ocelles postdiscaux des ailes antérieures sont fréquemment allongés. Le dessous des ailes est gris, avec une suffusion bleue bien marquée à la base des ailes. Il est contrasté avec des gros points noirs cerclés de blanc. Il peut être confondu avec d'autres *Maculinea*, notamment l'azuré de la croisette.



Face inférieure de l'azuré du serpolet sur une plante nourricière, le sainfoin (P. & M. GUINCHARD, 2009)

de la plante-hôte tous les un ou deux mètres carrés.

Les adultes sont floricoles et se nourrissent, notamment sur des raiponces (*Phyteuma sp. pl.*), le sainfoin (*Onobrychis viciifolia*) ou la brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora*).



Thym faux pouillot (*Thymus pulegioides*), plante-hôte de l'azuré du serpolet (C. HENNEQUIN, 2009)

### Ecologie et biologie

L'azuré du serpolet fréquente des milieux relativement ouverts et chauds, à végétation herbacée rase, et légèrement embuissonnés. Il occupe donc des pelouses sèches, prairies maigres, friches sèches, bois clairs et lisières jusqu'à 2 000 mètres d'altitude. Il est essentiellement lié aux formations rases et riches en thym. Les zones les plus favorables présentent des affleurements rocheux et sont soumises à un pâturage régulier.

Les buissons sont nécessaires à l'installation des colonies de fourmis-hôtes ; ils sont utilisés également comme lieu de repos par les papillons adultes.

Les adultes volent de juin à août en une seule génération.

Le thym faux pouillot (*Thymus pulegioides*) et le thym précoce (*Thymus praecox*) sont deux de ses plantes-hôtes. Les œufs sont pondus séparément sur les boutons floraux des plantes.

L'azuré du serpolet est une espèce myrmécophile : le dernier stade larvaire se déroule dans les fourmilières de *Myrmica sabuleti* et de *Myrmica scabrinodis*. Les chenilles y sont nourries par trophallaxie. Les sites les plus propices ont au moins une fourmilière et un pied

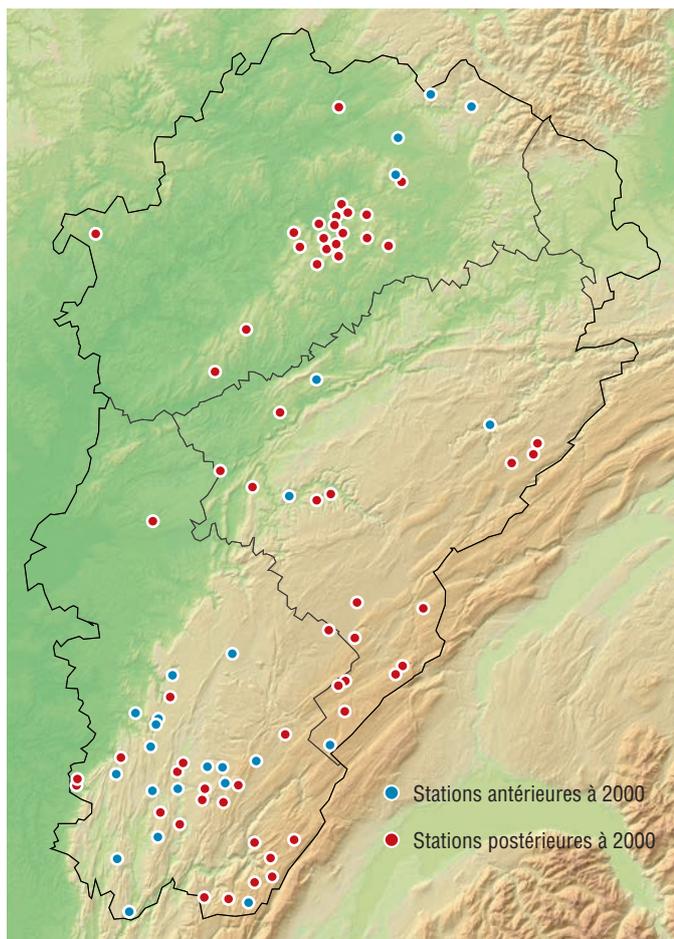
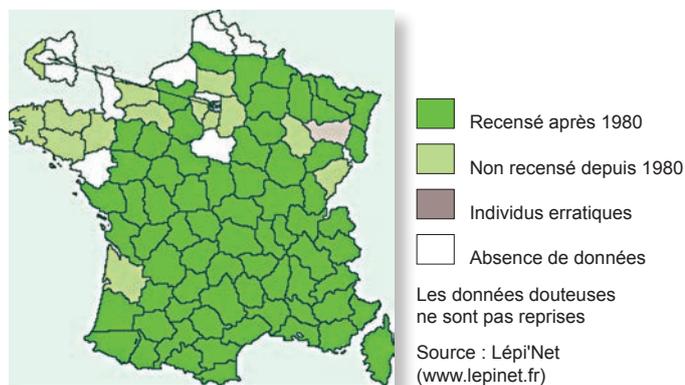


Pelouse de Quincey (70), site de reproduction de l'azuré du serpolet (D. JUGAN, 2011)

(\*) DD = Données insuffisantes LC = Non menacé NT = Quasi menacé VU = Vulnérable EN = En danger CR = En danger critique RE ? = Eteint régionalement ?

## Distribution

Il est en danger d'extinction à l'échelle européenne et a disparu de certains pays comme les Pays-Bas. Il est présent dans de nombreux départements français, mais est souvent localisé et plus menacé au nord qu'au sud. En Franche-Comté, il est présent dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône, notamment sur les plateaux calcaires centraux.



Source Taxa (Base de données flore et invertébrés commune à la SBFC, au CBNFC-ORI et à l'OPIE FC)

## Atteintes et menaces

L'espèce est menacée par la disparition de son habitat. L'abandon du pâturage, suivi de la fermeture des milieux, est une cause majeure de régression de l'azuré du serpolet. Il est par ailleurs très sensible à la fragmentation de ses biotopes. L'emploi de biocides, la destruction des fourmilières ou une fauche trop précoce sont mis en cause dans la disparition de certaines populations.

## Orientations de gestion et mesures conservatoires

La gestion de ses habitats passe à la fois par la gestion des colonies de fourmis et celle des populations de plante-hôte, tant la prospérité des populations de l'azuré du serpolet nécessite une certaine abondance de plantes-hôtes et de fourmilières de grande taille à proximité (consommation de couvain importante). Les imagos ont par ailleurs également besoin de nombreuses plantes nectarifères. En outre, les plantes-hôtes et les fourmilières doivent être suffisamment dispersées pour que les densités de chenilles ne soient pas trop importantes au sein des fourmilières. Dans le cas contraire, un phénomène d'épuisement peut s'installer, entraînant des fluctuations conséquentes.

Généralement, les fourmis qui accueillent les chenilles se maintiennent difficilement sous un couvert végétal trop dense. Sur les stations d'azurés, la végétation herbacée doit être courte et éparse pour que le soleil atteigne le sol. Le réchauffement du sol est en effet indispensable au maintien des colonies de fourmis.

Une gestion de l'habitat par fauche et/ou pâturage est indispensable, et favoriser le retour des parcours ovins extensifs sur les pelouses sèches serait idéal. Il est cependant nécessaire, dans les deux cas, de respecter les colonies de fourmis en effectuant les opérations par rotation de parcelles. Il convient de plus de préserver des îlots ligneux, des zones de lisières progressives et d'éviter de faucher la végétation au pied des buissons afin de favoriser le refuge des adultes. La mise en place d'exclos, abritant les plantes-hôtes et/ou les fourmis hôtes est conseillée.

Dans l'idéal, le taux d'enfrichement doit être maintenu en dessous de 30%. Il faut également éviter la fauche précoce des pelouses, des prairies et des bords de route.

## Principales sources consultées

DUPONT P. (2010). *Plan national d'actions en faveur des Maculinea*. Office pour les insectes et leur environnement-Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 138 p.

JACQUOT P. & MORA F. (2011). *Agir en faveur des papillons de jour en Franche-Comté. Déclinaison du plan national d'actions Maculinea. Plan régional d'actions en faveur des espèces menacées. 2011-2014*. Office pour les insectes et leur environnement de Franche-Comté / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté. 109 p. + annexes.

LAFRANCHIS T. (2000). *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Mèze (France), Collection Parthénope, éditions Biotope, 448 p.

LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (1987). *Les papillons de jour et leurs biotopes. Espèces – Dangers qui les menacent - Protection*. Bâle, Ligue Suisse pour la Protection de la Nature, 512 p.

Réalisation et diffusion / Avril 2012

Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés  
 maison de l'environnement de Franche-Comté  
 7 rue Voirin - 25000 BESANCON  
 Tél.: 03 81 83 03 58 - Fax : 03 81 53 41 26  
 cbnfc@cbnfc.org - www.cbnfc.org



Cette fiche a été réalisée avec la participation active du réseau de bénévoles de l'OPIE Franche-Comté.